

Inscription/Actualisation des coordonnées pour le vote par internet

Registre des Français établis hors de France

Table des matières

- I. Vous êtes déjà inscrit au Registre des Français établis hors de France et vous souhaitez actualiser vos données
- II. Vous avez déjà utilisé Service-public pour vous inscrire au Registre ou pour y effectuer des modifications
- III. Vous n'avez pas de compte Service-public ou bien vous en possédez un mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre
 - A. Vous avez un compte Service-public mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre
 - B. Vous n'avez pas de compte Service-public

Si vous n'êtes pas encore inscrit au Registre des Français établis hors de France, cliquez sur le lien ci-dessous vers la page France Diplomatie correspondante :

[Pourquoi et comment s'inscrire au registre des Français établis hors de France ?](#)

- I. Vous êtes déjà inscrit au Registre des Français établis hors de France et vous souhaitez actualiser vos données

Afin de modifier vos données personnelles figurant au Registre des Français établis hors de France, vous devez effectuer une [télé-démarche de modification](#) via le site Service-public.

Inscription consulaire au registre des Français établis hors de France

Vérfifié le 04 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire au registre des Français établis hors de France auprès de votre consulat. C'est ce qu'on appelle *l'inscription consulaire*. L'inscription n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée. En effet, cette formalité rapide et gratuite facilite vos démarches administratives à l'étranger, par exemple pour voter aux élections ou pour demander une carte d'identité.

Tout replier ▲ Tout déplier ▼

À quoi sert l'inscription consulaire ?	▼
S'inscrire pour la 1ère fois	▼
Que faire en cas de changement de consulat ?	▼
Comment modifier son dossier (adresse, situation familiale...) ?	▼
Renouveler son inscription	▼
Radiation (retour en France)	▼
Obtenir son certificat et documents consulaires	▼

En ligne

Sur place

Scannez les justificatifs relatifs à votre nouvelle situation (arrivée d'un enfant, changement de nom d'usage, déménagement...).

↻ Registre des Français établis hors de France - Actualisation

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

Chaque adulte doit avoir son propre compte.

→ [Accéder au service en ligne ↗](#)

Dans le cadre de cette télé-démarche de modification, deux cas de figure peuvent se présenter :

- Vous avez déjà utilisé Service-public pour vous inscrire au Registre ou pour y effectuer des modifications
- Vous n'avez pas de compte Service-public ou bien vous en possédez un mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre

II. Vous avez déjà utilisé Service-public pour vous inscrire au Registre ou pour y effectuer des modifications

Ma situation familiale MODIFIER

Situation familiale : **Marié(e)**

Rattachement de mon inscription à une personne
Votre dossier est d'ores déjà rattaché à une ou plusieurs personnes inscrite(s) au registre des Français établis hors France.
Vous pouvez consulter votre relevé intégral d'inscription au registre des Français établis hors de France pour avoir le détail de ces rattachements.
Si vous souhaitez modifier les dossiers rattachés à votre dossier d'inscription, contactez nos services.

Ma situation socio-professionnelle MODIFIER

Niveau d'études atteint :
Activité Professionnelle : **N'exerce pas ou plus d'activité professionnelle**
Situation : **Personnes diverses sans activité professionnelle**

Mon séjour MODIFIER

Adresse de résidence à l'étranger

SWIX 9PP LONDRES
ROYAUME-UNI

Poste consulaire de rattachement : **LONDRES**
Souhaitez-vous recevoir votre courrier à cette adresse ? **Non**

Préciser l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir votre courrier

82 ZLEBXA ZIWAAT
SWIX 9PP LEXDRAZ
ROYAUME-UNI

Contact
Adresse électronique (exemple : nom@exemple.com) :
adresse utilisée par l'administration pour ses échanges avec vous et pour l'organisation des scrutins et du vote par internet
Téléphone fax (au format valide pour un appel international) :
Téléphone portable (au format valide pour un appel international) :
Numéro utilisé pour le vote par internet

Personnes à prévenir en cas d'urgence MODIFIER

Inscription sur une liste électorale consulaire MODIFIER

Vous êtes inscrit(e) sur la Liste Electorale Consulaire.
Adresse électronique pour la liste électorale : **cheifaz.meczerd@gmail.com**

Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique pour le vote par internet, cliquer sur *Modifier* à la rubrique

L'adresse électronique et le numéro de téléphone utilisés par l'administration pour le vote par internet sont indiqués ici

ATTENTION : Seules les modifications effectuées avant le 10 mai 2022 pourront être prises en compte pour le vote par internet.

1 Mes informations personnelles > 2 Mon séjour > 3 Ma situation électorale > 4 Pièces justificatives > 5 Récapitulatif de ma demande

Envoyer ma demande

Enregistrer vos informations dans votre compte service-public.fr permet de gagner du temps lors de vos prochaine démarche

Informations personnelles

Nom, adresse, coordonnées de contact...

Mettre à jour et continuer

Continuer sans mettre à jour

1 Mes informations personnelles > 2 Mon séjour > 3 Ma situation électorale > 4 Pièces justificatives > 5 Récapitulatif de ma demande

✓ **Merci, votre demande a été transmise.**

Votre dossier a été transmis le 15/04/2021 à 16:40 au consulat concerné par votre démarche.
 Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse **sosracinetes070@gmail.com**, un message de confirmation de transmission de votre dossier.
 La référence de votre dossier : **A-1-54NV51GOP**
 Le délai de traitement d'une demande en ligne par le consulat est inférieur à 7 jours, sous réserve que la demande soit accompagnée de toutes les pièces justificatives demandées.
 Avertissement : Votre demande en ligne ne prend en compte que vous et les éventuels enfants mineurs inscrits dans votre démarche. Les personnes majeures françaises partageant votre foyer doivent réaliser leur propre démarche en ligne.

Votre avis nous intéresse
 Dans une logique d'amélioration continue, nous vous invitons à consacrer 1 à 2 minutes à répondre à ce court sondage:

Je donne mon avis

Voxusagers.gouv.fr

TERMINER

Dans le fil d'activité, vous pouvez visualiser qu'une télé-démarche a été transmise au consulat.

FIL D'ACTIVITÉ

CE MOIS-CI

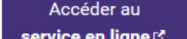
15 avril 2021 - 16:40
 Votre demande concernant le **Registre des Français établis hors de France (MODIFICATION)** a été transmise au service instructeur le 15/04/2021 à 16h40. La référence de votre dossier est : **A-1-54NV51GOP** | ● Envoyé

DEMARCHE | Inscription consulaire au Registre des Français établis hors de France (2) ● Envoyé ▾

SEPTEMBRE 2019

III. Vous n'avez pas de compte Service-public ou bien vous en possédez un mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre

A. Vous avez un compte Service-public mais vous ne l'avez jamais utilisé pour agir sur votre dossier Registre

Cliquer sur le bouton  . Vous êtes alors dirigé(e) vers la [page de connexion](#).

Après avoir saisi vos identifiants (adresse électronique et mot de passe), vous accédez au formulaire de demande de modification. En bas de page, il vous est demandé si vous avez déjà été inscrit(e) au Registre. Vous cochez **Je pense être ou avoir déjà été inscrit(e) par le passé au Registre auprès d'un service consulaire français dans mon pays actuel ou dans un autre pays.**



Inscription au Registre des Français établis hors de France

1 Mes informations personnelles 2 Mon séjour 3 Ma situation électorale 4 Pièces justificatives 5 Récapitulatif de ma demande

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Ma situation au regard du Registre des Français établis hors de France

* Quelle est votre situation actuelle au regard du Registre ? 

Je n'ai jamais été inscrit(e) au Registre dans aucun pays et je souhaite m'inscrire pour la première fois.

Je pense être ou avoir déjà été inscrit(e) par le passé au Registre auprès d'un service consulaire français dans mon pays de résidence actuel ou dans un autre pays.

* Que souhaitez-vous faire ?

Je souhaite changer d'adresse ou de pays de résidence, ou modifier d'autres informations de mon inscription au Registre (coordonnées, ajout d'un enfant, inscription électorale, personnes à prévenir...).

Je souhaite renouveler mon inscription au Registre, prolonger sa durée ou mettre à jour d'autres éléments de mon dossier.

Je souhaite me radier du Registre, car je rentre en France ou réside à l'étranger mais ne souhaite plus être inscrit(e).

[SUIVANT >](#)

Vous devrez alors renseigner votre NUMIC (Numéro d'Identification Consulaire) et l'adresse électronique utilisée dans Registre pour votre communication avec le consulat, afin que votre compte Service-public et votre dossier Registre soient reliés (étape de synchronisation).

Cette adresse électronique peut être différente de celle que vous avez utilisée pour la création de votre compte Service-public. C'est donc bien l'adresse qui a été communiquée à votre consulat lors de votre inscription qui doit être renseignée.

En cas de perte de votre NUMIC il convient de prendre contact avec votre dernier consulat d'inscription pour obtenir cette information.

Les coordonnées des consulats sont disponibles sur le site diplomatie.gouv.fr

1 Mes informations personnelles 2 Mon séjour 3 Ma situation électorale 4 Pièces justificatives 5 Récapitulatif de ma demande

Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement

Ma situation au regard du Registre des Français établis hors de France

Afin d'agir sur votre inscription, vous devez d'abord relier votre compte personnel Service-public.fr et votre dossier Registre.

Pour cela, veuillez indiquer votre NUMéro d'Identification Consulaire (NUMIC) et renseigner l'adresse électronique communiquée à votre consulat lors de votre inscription.

* NUMIC ?

* Adresse électronique ?

En cas d'oubli de votre NUMIC ou de l'adresse électronique communiquée, prenez contact avec votre dernier consulat d'inscription pour obtenir ces informations.

Les coordonnées des consulats sont disponibles sur le site diplomatie.gouv.fr

SAUVEGARDER VOTRE BROUILLON SUIVANT >

Le message suivant apparaît :

✓ **Vous allez recevoir un courriel à l'adresse communiquée à votre consulat lors de votre inscription au registre des Français établis hors de France.**
Ce courriel vous permettra d'accéder à votre dossier en ligne

Vous recevrez à l'adresse électronique communiquée au Consulat, un message électronique contenant un lien de synchronisation. **Ce lien ne sera valable que 24 heures.** Au-delà de cette durée, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle demande de synchronisation.

Bonjour,

Vous recevez ce courriel car vous avez **créé un compte** sur service-public.fr, le site officiel de l'administration française.

Pour **confirmer la création de votre compte**, merci de cliquer sur le bouton suivant :

CONFIRMER VOTRE ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, merci de copier/coller le lien suivant dans votre navigateur :
https://www.service-public.fr/preprod_ext.dila.fr/particuliers/compte/confirmation?p=5fa0ad5d-271d-47ed-b7c2-f1eddcc06b13

Lorsque la synchronisation a été effectuée, vous accédez depuis Service-public aux éléments contenus dans votre dossier Registre, que vous pouvez modifier (cf. point II).

B. Vous n'avez pas de compte Service-public

Après avoir cliqué sur le bouton

Accéder au
service en ligne ↗

. Vous êtes alors dirigé(e) vers la [page de connexion](#).

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

* Adresse électronique (exemple : nom@exemple.fr)

* Mot de passe

Êtes vous un robot ?

Veuillez cocher la case afin de prouver que vous n'êtes pas un robot. Si vous ne la voyez pas, vous pouvez [nous écrire](#) afin d'obtenir de l'aide.

Je ne suis pas un robot

 reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

> [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

[Pas encore de compte personnel ?](#)

[Pas encore de compte association ?](#)

Une fois votre compte créé, vous suivez la même procédure qu'un usager disposant d'un compte Service-public mais ne l'ayant jamais utilisé pour agir sur son dossier Registre (cf. point III. A).